



**HAL**  
open science

## La nouvelle matérialité de l'espace public : Les dispositifs de la Netpolitique

Dominique Boullier

► **To cite this version:**

Dominique Boullier. La nouvelle matérialité de l'espace public : Les dispositifs de la Netpolitique. *Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique*, 2000, 1-2 (26-27), pp.199-211. 10.4267/2042/14776 . hal-01011184

**HAL Id: hal-01011184**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01011184>**

Submitted on 23 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA NOUVELLE MATÉRIALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC : LES DISPOSITIFS DE LA NETPOLITIQUE

**Dominique Boullier**

**C.N.R.S. Editions | *Hermès, La Revue***

2000/1 - n° 26-27  
pages 199 à 211

**ISSN 0767-9513**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2000-1-page-199.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Boullier Dominique, « La nouvelle matérialité de l'espace public : les dispositifs de la Netpolitique »,  
*Hermès, La Revue*, 2000/1 n° 26-27, p. 199-211.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour C.N.R.S. Editions.

© C.N.R.S. Editions. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

### **III. LES VILLES NUMÉRIQUES**

**Dominique Boullier**

**Gérard Loiseau**

**Roza Tsagarousianou**

**Thierry Vedel**

**Dominique Boullier**  
*Costech (Connaissances, Organisation et Systèmes Techniques)*  
*Université de Technologie de Compiègne*

## **LA NOUVELLE MATÉRIALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC : LES DISPOSITIFS DE LA NETPOLITIQUE**

Les définitions des villes numériques sont autant d'accroches publicitaires pour collectifs cherchant à mettre en valeur un choix socio-technique qui leur reste propre : il n'y a pas — heureusement — de label « ville numérique ». L'une des dimensions les plus difficiles à mettre en œuvre reste la dimension citoyenne ou civique. On peut trouver sur le Web l'affichage des activités des associations, leurs débats, leurs campagnes d'action publique ou encore la diffusion du conseil municipal en ligne, la mise à disposition du journal officiel ou le contact par courrier électronique avec les élus. Ces tentatives encore maladroites indiquent cependant que l'espace public n'ignore pas tous les nouveaux supports. C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler à quel point il n'a pas de réalité sans ces supports techniques, et cela de tous temps. Lorsque l'on change de médiation technique (de l'imprimerie au numérique), on change toute la chaîne des médiations : leur « alignement » (Hennion, 1993) doit être reconstitué pour que l'innovation survive ou que le montage précédent survive aussi, ce qui indique d'emblée qu'il n'existe aucune « fatalité » technique mais cependant qu'une recomposition et un déplacement de ce type ne peuvent être ignorés. La focalisation actuelle sur les portails marchands et sur le stockage d'informations n'est qu'une phase que nous dirons « archaïque », qui ne doit pas nous dispenser d'étudier ce qui peut émerger de ces nouveaux montages.

Comment l'espace public contemporain se réaménage-t-il à travers cette nouvelle médiation qu'est le numérique, c'est ce que nous voudrions explorer ici. Pour partager les conventions actuelles, nous réduirons d'emblée le « numérique » à sa dimension de réseau, d'échange d'informations entre les personnes et à sa forme contemporaine, Internet, alors que nous

argumentons ailleurs (Boullier, 1999) que le processeur est une infrastructure qui se loge partout (matériaux et corps notamment) et qui modifie encore plus radicalement notre rapport au monde et à nous-mêmes. Les conditions d'un « vivre en réseau », que nous résumerons seulement ici, sont avant tout des tendances culturelles lourdes qui entrent en résonance avec les évolutions technologiques :

- le jeu des appartenances sociales se déplace et s'accélère, sans pour autant disparaître,
- ces appartenances se définissent de façon dynamique comme contributions réciproques,
- les informations n'ont d'existence que dans le chaînage des interprétations subjectives,

qui sont les formes à venir des contributions.

De ces trois prémisses, peut découler une ouverture sur de nouvelles conditions pour l'espace public lui-même, et plus précisément même pour la décision politique. Les montages de l'espace public reposent toujours sur un traitement de la représentation sous ses deux acceptations :

- en étudiant les formes que prennent les collectifs, nous ne pouvons que rencontrer la question de leurs représentants,
- en traitant des informations qui deviennent des connaissances, nous retrouvons celle des représentations.

Dans les deux cas, la matérialité des supports qui mettent en forme ces tenants-lieu est la condition même de leur existence (pas de délégués sans supports d'élection, de réunions, etc ; pas de connaissances sans passage d'un support à l'autre comme autant de versions supposées tendre vers le sens). C'est au croisement de ces deux questions que se trouve posée celle de la production des savoirs (supposés) communs, ce qui nous intéressera pour comprendre les évolutions possibles de l'espace public vers une « Netpolitique ».

## **L'inscription subjective des connaissances**

« Tout le monde peut accéder à toutes les informations ». Cette phrase, qui deviendrait le leitmotiv idéologique du marché de masse des informations, n'a littéralement aucun sens. Le tri du stock de pages Web (automatique pour les moteurs de recherche ou manuel pour les annuaires) effectue une standardisation et un nivellement qui est actuellement le prix à payer pour son industrialisation. C'est pourquoi les concepteurs de site veillent à se faire référencer correctement, en plaçant les mots-clés qui conviennent dans les étiquettes des sites et en jouant sur la fréquence des termes dans les pages.

Ces outils font « comme si » la recherche d'information était universelle alors qu'elle ne prend sens que dans un univers de référence donné. Sur cette base, aucun espace public ne peut naître car ces principes nient le caractère fondateur du débat. C'est pourquoi nous voudrions proposer un autre modèle d'organisation de la navigation dans ces « connaissances » pour

redonner ses chances à l'espace public. Rappelons tout d'abord que la valeur d'une information est constituée par l'interprétation, qui est elle-même production d'information. Cette interprétation n'est pas une propriété secondaire, elle est la condition d'existence sociale et cognitive d'un message, qui n'est plus, dès lors, une « donnée ». De plus, cette interprétation, que certains voudraient réduire à une activité « pure » du cerveau, est directement combinée à une appropriation, à un marquage social, à une confrontation à l'univers d'appartenance du lecteur. La logique de stockage et de tri automatique qui domine l'univers du Web ne peut que conduire à la désorientation et à un nivellement de la valeur de l'information par la confusion, déjà vécue sur le Web. Les moteurs de recherche les plus sophistiqués buteront toujours sur cette difficulté : l'interprétation ne sera pas facilitée par une indexation plus fine et le volume d'information-donnée supplémentaire n'y changera rien non plus. La recherche d'universalité des « ontologies » qui organisent ces univers de données est ainsi vouée à l'impasse (sans parler des problèmes de volume à traiter, dans un Web en croissance exponentielle).

Autres propriétés de cette valeur des informations :

— elle ne se construit qu'en contexte, dans l'action et par l'activité de déplacement d'un support à l'autre, dans le mouvement de perte et de gain qui lui est lié (Bachimont, 1999),

— il n'y a pas d'interprétation indépendante des autres interprétations ni des supports qui ont permis ce chaînage : toute donnée est déjà le résultat d'une mise en forme faite par d'autres, changeante et discutable, malgré les tentatives de normalisation d'un côté ou celles de nivellement par standardisation de l'autre,

— la pertinence d'une information dépend non d'une validité « en soi » mais de la parenté (proximité ou distance) entre les univers de référence des interprètes successifs (chaînage fait de trahisons, de traductions, cela va de soi mais cela fait précisément la valeur ajoutée de ce chaînage lui-même).

Ce sont donc les traces de ces interprétations qui doivent être déposées dans (ou sur) le document et indexées. C'est parce que mon collègue me signale tel site que j'y vais et non par une recherche automatique dans un monde de « connaissances pures ». C'est parce qu'un « lecteur » d'un certain profil aura fait un parcours donné dans l'océan du Web que je pourrai réexploiter rapidement ses recherches, en me fiant à ses proximités ou à ses distances avec mon propre profil. Et c'est dans ce déplacement, en produisant un autre texte et une autre lecture sur un nouveau support, que l'on tend vers le sens supposé (qui n'est ni avant ni après, comme le montre Latour (1993)) même s'il faut le supposer, sur le mode dogmatique, comme le montre Legendre (1983).

Dans le modèle dominant du Web, il n'existe que du stockage, et cela ne produit aucun espace public. C'est pourquoi la place des médiateurs traditionnels n'est pas menacée fondamentalement (malgré les changements de forme) car il faudra des navigateurs dans cet océan d'informations, et des navigateurs autres que les dispositifs techniques, car devant être équipés de toutes les compétences interprétatives. Certes, la mise en rapport rapide et exhaustive de

données de sources différentes offrira de nouvelles possibilités de glose comme ce fut le cas au temps de l'imprimerie. Mais cette glose sera elle-même orientée par les traces des gloses précédentes.

Les outils de production de ces traces sont encore à inventer. Leurs premiers indices sont présents dans les outils d'annotation et dans leur utilisation dans des systèmes de travail collaboratif. Leur mise en réseau, leur association aux techniques de profilage des internautes-interprètes permettraient d'assumer la dimension sociale de l'interprétation. Ils seraient l'outillage « manifeste » de *l'activité de reconnaissance et d'inscription qui constitue la connaissance*.

*L'indexation subjective* devient alors la base d'un nouveau régime auctorial : l'auteur n'est plus le même, il est collectif, il ne fait plus autorité d'emblée puisque tous contribuent, mais son statut subjectif est explicite et sert de repère. C'est là un renversement de point de vue par rapport au modèle formel, universaliste et à base statistique, qui semble guider le développement des applications sur Internet : il faut au contraire se fonder sur le caractère situé et distribué de la connaissance (Hutchins, 1995), qui est une autre façon de dire qu'elle fonctionne à la dynamique intersubjective, aussi outillée soit-elle. Les médiateurs se multiplient, certes, mais ils ne se masquent pas sous l'apparence technique d'un moteur universel où la technique à nouveau serait neutre et toute-puissante. Certains indices de cette exploitation du subjectif apparaissent déjà sur le Web. *Amazon.com* et les autres libraires indiquent ainsi à chaque nouveau visiteur ce que d'autres, qui ont acquis le même livre, par exemple, ont aussi acheté : effet d'appartenance dont la pertinence se vérifie assez souvent. Plus encore, ils font appel aux critiques (bonnes ou mauvaises) des lecteurs. De même, les « communautés » deviennent des espaces de référence et d'attraction qui réduisent la désorientation.

## La carte des savoirs des habitants

Cette approche par l'indexation subjective revient à contester l'idée dominante selon laquelle les connaissances partagées ou le sens commun (« common knowledge ») sont une condition préalable, un pré-requis à la communication, interpersonnelle ou médiatique. Lorsque nous indiquons l'importance des visions du monde, des grilles d'interprétation, pour produire des connaissances à partir de ces données, nous semblons pourtant aller dans le même sens. En réalité, le terme exact qu'il conviendrait d'employer est celui de « représentations supposées partagées » pour reprendre l'expression de Flahaut (1982), expression où la supposition est le point-clé. Lorsque les habitants d'une ville se croisent, échangent des services, lorsque les médias locaux diffusent des informations, ils supposent toujours un cadre préalable partagé qui rend possible la compréhension et qui n'oblige pas à l'explicitation de tous les pré-requis. Pourtant, les ratages, les malentendus, les approximations, l'incertitude, ne sont pas

des pannes ou des défauts de la communication (comme l'affirmaient Sperber et Wilson (1989)), ils en sont le processus même. La compétence de tous les acteurs consiste précisément à pouvoir réviser (Livet, 1994) constamment cette nécessaire supposition lorsqu'elle s'avère infondée, ce qui, lorsqu'on pousse l'exigence de clarification à l'extrême, est toujours le cas.

La ville numérique pourrait être conçue comme un dispositif de production de représentations partagées, comme le sont déjà les médias locaux. Mais il faut d'emblée lui permettre de profiter de la mise en réseau pour faciliter les révisions, par questionnements, mises à jour et degrés de profondeur divers. Dans un premier temps, c'est une véritable carte des savoirs des habitants qui est possible, puisque chacun peut désormais (potentiellement) contribuer à déclarer sur le réseau ses savoirs. Seules les techniques de représentation visuelle des connaissances permettent de saisir des proximités ou des distances sur des corpus importants (cf. les techniques mises en œuvre par Michel Authier (1997), comme Gingo, pour les arbres de connaissance). Ces savoirs ne doivent pas être limités à la déclaration d'une part et à la déclaration de « savoirs savants », c'est-à-dire légitimés par l'école, d'autre part. Il est ainsi possible de mobiliser des experts de certains domaines à tout moment, pour participer à des discussions ou à des décisions. Des formes d'assistance permanente deviennent plus aisées à proposer car les personnes ressources sont à tout moment identifiables : la connaissance se construit dans l'action, dans l'échange. Les échanges de tuyaux ou les bonnes adresses sont un des atouts des réseaux de relations. Ils sont déjà devenus aujourd'hui un filon éditorial pour ceux qui veulent sortir des sentiers battus. Paradoxalement, cela génère des itinéraires tout aussi convenus qui font que tous les clients du « fameux petit resto traditionnel et discret de Venise » sont en fait des Français qui ont tous le « Guide du Routard » sur la table.

Dans le type de « base de connaissances et d'expériences des citoyens » qui devient possible, on peut éviter l'effet de standardisation dû à la diffusion de masse du même conseil « personnalisé ». La multitude de regards et des avis permet au visiteur de choisir, selon son profil, un guide virtuel plus imprévu, en jouant des savoirs des habitants de sa ville, plus proches culturellement ou au contraire plus lointains, mais tous qualifiés subjectivement. La carte des savoirs n'a plus rien alors d'un modèle conservateur, comme pourrait le laisser penser une vision de pur stockage, aujourd'hui dominante. Elle permet de faire mémoire collective, par strates d'interprétations et d'indexations subjectives successives, par cheminements personnalisés croisés. Elle ouvre à la confrontation et à la révision par le tissage de liens imprévus. La carte des savoirs ne se réduit pas à la pseudo-universalité des savoirs. Elle ne s'enferme pas dans la répétition d'un type unique d'informations, comme le prévoient les systèmes de « push » d'informations prédéfinies en fonction du profil de l'internaute.



## **La citoyenneté numérique**

Cette vision coopérative de la mise en réseau des connaissances n'a cependant rien de fatal ou de programmé, c'est un potentiel qui donnerait poids à ces visions citoyennes de la ville numérique et qui se rapprocherait, sans nul doute, de « l'intelligence collective » que Pierre Lévy (1997) a déjà popularisée. La citoyenneté numérique, au-delà de la simple diffusion des informations municipales par exemple, doit pouvoir s'appuyer sur un nouvel espace pour animer les controverses et les débats sur les décisions.

Le nombre reste un problème-clé de la démocratie moderne, qui explique le poids des mass-média comme le rappelle toujours D. Wolton (1990). Loin d'une reproduction de la démocratie athénienne qui jouait l'oralité possible à échelle restreinte, le traitement actuel du nombre a dû se faire par diffusion, créant une asymétrie radicale entre représentants et représentés : un bulletin de vote épisodique face à des écrits, des émissions de télévision, etc. Il reste qu'il faut pourtant organiser les détours, comme le dit Oury (1978), pour que n'apparaisse pas ce fantasme de la décision immédiate, de la toute-puissance d'un désir rabattu sur le besoin, toujours « urgent ». C'est dans le détour, fait de toutes les médiations, que la décision mûrit, que le désir se construit, dans ce différé qui apaise les passions urgentes. D'aucuns diront que l'expression citoyenne est trahie : c'est vrai, il faut admettre cela comme la condition de base, non de la démocratie seulement, mais de toute communication humaine. Il n'y a jamais d'équivalence dès lors que l'on échange, il y a nécessairement traduction, et donc perte, trahison, mais aussi invention, interprétation.

La démocratie directe sera inévitablement tentante dès lors que les techniques permettent cette interconnexion technique de tous avec tous. Mais il est essentiel de considérer que la volonté collective n'opère pas par simple addition comptable des votes si le temps n'a pas fait mûrir cette volonté. Il faut enfin rappeler que le « tous connectés avec tous » ne définit pas une citoyenneté ni une communauté mais seulement un état technologique potentiel (s'il est réel, c'est l'encombrement, déjà vécu à certaines heures et sur certains accès).

## **La centralité numérique. Technique et image de « l'au-delà-de-l'être-ensemble »**

Gérer la diversité au sein de cette communauté, c'est précisément ce qui constitue le travail politique, complexe, conflictuel. Pour exister sur ces réseaux, il faudra bien faire respecter les places de chacun, il faudra bien instituer ces espaces, il faudra bien un tiers. Comment encore parvenir à vivre ensemble au-delà des intérêts rendus encore plus immédiats par les promesses des réseaux techniques ? Le relativisme ou le pragmatisme ont beau être des façons de penser et

de gouverner de plus en plus répandues, cela ne répond pas au « manque-à-être » qui structure chacun et toute société (Sibony, 1997). Comment prendre en charge la faille qui nous constitue, qui tient à notre impossibilité fondatrice à maîtriser quoi que ce soit dans un monde où nous avons été placés, et à la nécessité conjointe de faire comme si nous maîtrisions notre sort ?

L'abondance d'informations paraît pourtant garantir, selon certains, que l'on trouvera bien un référent qui tienne le coup dans tout ce magma : Internet serait aussi la place de marché du sens, la foire au référent serait ouverte et chacun pourrait s'associer à qui bon lui semble sous l'égide d'un principe ou de valeurs auto-définies. Les réseaux, de ce point de vue aussi, ne pourront, dans un premier temps, qu'accentuer la désorientation et non la réduire. Comment donner sens à l'espace réseau lui-même, de façon à donner sens aux données qui s'y trouvent ? Comment permettre la vie commune sur le réseau, sans tomber dans le magma, où tout est tout et son contraire ? Jusqu'ici les mérites de l'autogouvernement n'ont cessé d'être vantés sur Internet. Les décisions se font soit par le marché (étrangement devenu l'empire de la gratuité), soit par consensus. Les normes arrivent après, comme dans le cas d'IP (Internet Protocol), standard de fait avant d'être normalisé. C'est la règle de tout univers naissant. Pourtant, le choix fait par le gouvernement américain de confier l'attribution des noms à une société privée a pris de court tout le monde, même si la réaction s'organise depuis avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, où sont présents l'Internet Society et le World Wide Web Consortium, qui regroupent à eux deux tous les partenaires de l'Internet, dont des personnes privées pour l'ISOC). Ces formes de gouvernement du réseau devront bien être elles-mêmes mises en débat, malgré le « consensus » qui doit aussi régler cette question.

L'idéologie de la connexion autorégulée de tous avec tous, qui s'est répandue à travers ce modèle, ne pourra survivre à la sortie du réseau hors des laboratoires où il était né, dans ce milieu scientifique, qui possédait, lui, des référents communs pour se réguler. La question n'est pas seulement celle d'Internet. Elle est celle posée à toute gestion supposée « purement technique » d'un support, d'un espace. A rester dans des schémas de gestion technique, on ne donne plus le sens de ce qui s'y passe ni le sens des places attribuées à chacun. En feignant d'appliquer cette devise de Thélème, « fais ce que voudras », on laisse ces espaces, supposés purement fonctionnels, dans le non-droit, et donc sous l'empire de la loi du plus fort, aussi consensuel et « doux » soit-il. Rappelons que Saint Augustin, lui, avait formulé un autre impératif « Aime et fais ce que voudras », qui, malgré sa parenté avec celui de Thélème, n'a plus rien à voir, puisqu'il y introduit l'impératif supérieur de l'amour.

Sur le plan urbain aussi, cette quête de sens se retrouve dans l'exigence de centralité, notamment dans le rapport à l'image du pouvoir local. L'image n'est jamais seulement affaire superflue en politique car elle est la condition de la croyance, de l'adhésion, elle fait tenir la fiction de la représentation collective. Cette image est mise en scène dans une presse locale, certes, mais aussi dans des monuments, dans des bâtiments, dans des cérémonies. En observant ce que nous élitons au titre de monuments « représentatifs », c'est-à-dire qui manifestent la représentation de notre être-ensemble, nous pourrions dire quelles références nous privilégions.

## Des portails marchands pour toute centralité numérique ?

Le cadre bâti, avec son caractère durable, tangible et visible, garde une longueur d'avance dans la mise en scène de la centralité. Nous ne savons pas en effet comment organiser la centralité dans un univers numérique. Sans doute, la solution de cette question pourrait rendre à terme obsolètes les réalisations bâties. En fait, il n'y aura pas substitution mais complémentarité. N'oublions pas que nous avons appelé, un moment, le journal télévisé de 20 heures, « la messe du 20 heures », et que cela soulignait, à juste titre, l'effet de centralité d'un événement médiatique purement « virtuel » et sans traduction spatiale, si ce n'est le regroupement des spectateurs dans leurs domiciles respectifs (ce qui n'est pas rien !). La tentative de tous les acteurs dominants de l'Internet de se constituer en portails devient du coup plus compréhensible jusque dans sa métaphore architecturale. A défaut d'être un centre (comment un « portail » pourrait-il l'être ?), il faut être un filtre, ou plutôt un octroi, percevant les taxes de l'accès au cyberspace.

Cette métaphore du portail dit assez bien comment cet espace est en voie de colonisation par un modèle marchand, qui n'a même pas encore sa foire ou sa place de marché digne des « bourgs » de la fin du Moyen Âge. Toute la question est de savoir si les nouveaux « bourgeois » de ces cités numériques seront capables d'élever l'équivalent des beffrois et de faire naître une forme de citoyenneté, comme leurs ancêtres. Si la centralité suppose, dans le cyberspace comme dans l'espace urbain, une certaine visibilité, elle ne s'y réduit pas. On le voit, lorsque le seul principe marchand gouverne, c'est un portail-filtre-octroi que l'on crée et non un monument qui renvoie à un au-delà de l'être-ensemble.

Pourtant, l'architecture même du réseau en portails pourrait être porteuse de sens. Chaque portail devrait alors faire référence d'emblée et de façon explicite à des « principes supérieurs communs » spécifiques (Boltanski et Thévenot, 1990). On peut ainsi imaginer que des portails du commerce s'affichent comme tels, mais il n'est pas nécessaire que tous les portails soient soumis au régime marchand. Un portail des services publics est d'ailleurs installé en France et il doit garder sa spécificité. Un portail des savoirs, un portail des cultures, un portail de la création artistique, de l'information, de la coopération, de la citoyenneté, *etc.* pourraient voir le jour. Il ne s'agit pas de cloisonner à nouveau ce qui peut circuler d'un monde à l'autre et de croire que l'on peut « purifier » ces mondes, ce qui ne tient jamais. En revanche, l'entrée choisie peut être gérée par des médiateurs spécifiques, qui ordonnent alors l'univers des données selon leurs principes et qui ne sont pas dépendants des autres. Même si l'art possède un aspect marchand, il fait tout pour ne pas s'y réduire. C'est alors un paysage nouveau et plus lisible qui serait offert dans cet océan de données. La structuration n'est plus technique (par la navigation ou les moteurs de recherche), elle n'est plus marchande (le plus attractif dans ses offres ou le plus fréquenté), elle repose sur des principes supérieurs qui dépassent le réseau et ses acteurs et auxquels ils acceptent, eux aussi, de se rattacher.

Les débats juridiques qui commencent à émerger (condamnations des fournisseurs d'accès, défense de la liberté des internautes, autorité de régulation, etc.) sont autant de symptômes de

cette incapacité à vivre ensemble sans poser ce qui nous fonde, ce qui définit les places. L'effet dogmatique devient alors essentiel et ce n'est pas parce que les techniques sont nouvelles que l'on peut « produire du dogme » comme si l'on s'auto-instituait, fantôme de toute-puissance dévastateur. On admettra alors que plusieurs principes supérieurs communs concurrents sont déjà à l'œuvre dans les montages existants et qu'ils s'inscrivent dans chaque choix technique ou commercial. Le problème vient surtout de la prétention de certains à gouverner ce monde nouveau des réseaux au nom d'un seul principe hégémonique et universel, le marchand, et de la prétention parallèle d'autres (les ingénieurs) à prétendre se limiter à de la « gestion technique », « consensuelle », « universelle », sans assumer le montage politique et institutionnel qui se met en place de fait.

A titre d'exemple, notons que les relations interpersonnelles, dans les « chats », dans les forums, relèvent avant tout d'un autre principe, « domestique », comme le désignent Boltanski et Thévenot. Ainsi, certaines règles sont édictées, spontanément ou par les fournisseurs d'accès au Chat ou par les modérateurs de forums. Elles peuvent être différentes selon les groupes et cela seul montre bien qu'il ne s'agit pas de faire du « tous avec tous » mais bien du particulier. Il faudra bien admettre que cette régulation fait appel, selon les domaines, à divers référents.

## **Construire les dispositifs de la Net-politique**

C'est dans le renouveau des formes pratiques (et donc des supports techniques) de la représentation politique que se construira une nouvelle centralité. Le travail d'invention des formes de participation des citoyens est déjà rendu incontournable par la nécessaire intégration des sciences et des techniques à tous les débats publics (Latour, 1999). Le potentiel technique de la numérisation, qui tend à rendre équivalentes des données et des entités hétérogènes (analogue en cela à l'économique), comporte des pistes de relance de la démocratie.

Le seul exemple des « enquêtes d'utilité publique » suffirait à mettre en scène la mutation profonde que pourrait apporter la « numérisation » du politique. Voici la scène. Les dossiers sont tous numérisés. Ils comportent des plans, des photos mais aussi des images animées et des simulations (insertion dans le site, par exemple). Ces documents sont sur le réseau. Chacun peut y accéder. Des forums se constituent. Il ne s'agit plus seulement de consultations ou même de débats, il s'agit de transformer l'état des dossiers et des acteurs dans le cours même de la consultation. Les simulations sont possibles à partir de toutes propositions, les critiques sont prises en compte et les sources des arguments sont mobilisées et on peut les « déplier ». Des experts sont convoqués sur certains points et doivent argumenter avec leurs preuves numérisées mais les citoyens ordinaires y contribuent aussi. Le commissaire enquêteur devient un « médiateur-webmaster » chargé de piloter la transformation du projet. Les élus peuvent accéder et contribuer comme les autres mais le moment de la décision finale est repoussé tant que

des solutions n'ont pas été testées, simulées, soumises aux critiques. A un moment donné, il est proposé de considérer que l'irréversibilité du projet est atteinte ou doit être forcée, pour des raisons de gestion du temps que seul le politique doit maîtriser. Les votes de chaque élu sont argumentés et publics.

On le voit, la numérisation permet de mettre potentiellement en équivalence les avis des représentants comme des représentés, les supports techniques des uns et des autres, cartes des services techniques ou photos des citoyens. Mais équivalence pour le débat et la transformation du projet ne dit pas absence de décision ou décision de fait. C'est un espace matériel partagé qui peut être constitué et c'est déjà beaucoup pour modifier les dimensions de l'espace public, pour modifier le nombre, la qualité et la plasticité des acteurs qui le constituent. Cela ne veut pas dire que cela se fera fatalement, ni que les choix politiques en seront plus éclairés ou « meilleurs » ! L'application de ces techniques à l'exécutif et au judiciaire devrait aussi offrir des opportunités nouvelles à des soucis parfois anciens de relance de la démocratie.

La question de la régulation du monde numérique en réseau par le politique ne peut pas résumer l'enjeu de l'espace public qui va se constituer. Le politique ne peut pas prétendre gouverner cette « vie numérique » depuis un état technique non-numérique. Que serait une société où l'oral serait resté le seul support de la décision face à un monde ordinaire dominé par l'écrit (mais voyons la « common law » anglaise cependant !). Que serait une société où le manuscrit serait resté le mode de transmission du seul politique dans un monde de l'imprimé (mais remarquons aussi la persistance de la signature manuscrite !). Des décalages techniques sont certes possibles mais le politique devra gagner son existence dans un autre espace, celui du réseau, comme il l'a fait dans les quartiers, sur le territoire physique.

La matérialité des supports de la démocratie, si dépendante de l'imprimerie puis des mass-média, est en train de changer. La numérisation et la mise en réseau permettent de tisser autrement les appartenances et les connaissances, d'en faire un autre monde commun. Il faut dès lors produire un espace numérique de décision et de représentation politique qui soit l'opérateur (au sens de la barre de fraction, qui fonde seulement un rapport) de cette nouvelle urbanité. Opérateur qui n'est pas technique, qui ne se limite pas non plus au réseau comme tel, mais qui prétend à la mise en scène nouvelle de toutes les formes de ce couplage homme-processeur qui émerge à travers la numérisation. Le développement de la supposée « Netéconomie » ne saura se passer d'une « Netpolitique ».

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUTHIER, M., LÉVY, P., *Les arbres de connaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

BACHIMONT, B., « L'intelligence artificielle comme écriture dynamique : de la raison graphique à la raison computationnelle », in J. PETITOT (ed.), *Au nom du sens*, Paris, Grasset, 1999.

*La nouvelle matérialité de l'espace public : les dispositifs de la netpolitique*

- BOLTANSKI, L., THEVENOT, L., *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.
- BOULLIER, D., *L'urbanité numérique. Essai sur la troisième ville en 2100*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- FLAHAUT, F., « Sur le rôle des représentations supposées partagées dans la communication », *Connexions*, n° 38, 1982.
- HENNION, A., *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, A.M. Métailié, 1993.
- HUTCHINS, E., *Cognition in the wild*, Cambridge : The MIT Press, 1995.
- LATOUR, B., « Le « pédofil » de Boa Vista ou la référence scientifique » in *La clef de Berlin et autres leçons d'un amateur de science*, Paris, La Découverte, 1993.
- LATOUR, B., *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte, 1999.
- LEGENDRE, P., *L'empire de la vérité. Introduction aux espaces dogmatiques industriels*, Paris, Fayard, 1983.
- LÉVY, P., *L'intelligence collective*, Paris, La Découverte, 1997.
- LIVET, P., *La communauté virtuelle*, Editions de l'éclat, 1994.
- OURY, J., *Il, donc*, Paris, UGE (10-18), 1978.
- SIBONY, D., *Les trois monothéismes*, Paris, Le Seuil, 1997 (coll. Points).
- SPERBER, D., WILSON, D., *La pertinence*, Paris, Editions de Minuit, 1989.
- WOLTON, D., *Éloge du grand public. Une théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, 1990.